

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Pierre BURDUCHÉ, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Mélanie CHERRIER, MM. Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Jean-Pierre CARRY, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Cédric PERRIN, Fernand PHILIPPE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), M. Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHÉ*), Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), MM. Gérard BARDOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGÉARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Gérard RITZ (*remplacé par M. Jean-Pierre CARRY*), Jean-Marie LECLERE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Benoît TALLOT

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 30 JANVIER 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-009 : Administration Générale - Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 - Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a été sollicitée par le Préfet de la Région Grand Est afin de rendre un avis sur le projet de décret modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Suite à la création de la région Grand Est, l'Etat a engagé une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'EPFL.

En effet, les enjeux identifiés en matière de mobilisation du foncier pour le logement ou le développement économique, voire plus ponctuellement pour la protection contre les risques et pour la préservation des grands espaces naturels remarquables, de reconversions des friches ou encore de démarches de reconquête des centres-bourgs montrent l'intérêt pour les territoires de pouvoir être accompagné par un EPF doté d'une réelle expérience sur l'ensemble de ces sujets et d'une capacité financière qui lui permet d'être immédiatement opérationnel sur un périmètre étendu.

Suite à une mission de préfiguration, le projet d'extension est porté sur les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, ainsi que sur la Communauté d'agglomération de Mulhouse.

Afin de permettre cette extension, il est nécessaire de modifier le décret de création de l'EPFL. Le projet de décret modificatif, la note de présentation et le tableau de comparaison détaillant les évolutions sont joints en annexe.

Dans ce contexte, il est demandé à l'Assemblée d'émettre un avis sur ce projet de décret.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Fait et délibéré à Baccarat, le 23 janvier 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200123-2020-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020